

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 044-214400756-20260212-5_2026-DE

Nombre de conseillers
en exercice14
présents11
votants12

L'an deux mil vingt-six, le **DOUZE FEVRIER**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 février 2026

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte HAMON Sylvain
GUILLEMOT Tatiana MARTIN Yves DUMARCHÉ Jérémy BOMMÉ Jean-Paul GRIMAUD Sylvie
HUGRON Dominique

ABSENTS EXCUSÉS : RAIMBAUD Nelly (pouvoir à GRIMAUD Sylvie)

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUTERTRE Thomas ; RIOTTE Sandrine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CHIRADE Brigitte

OBJET

5/2026	RENOVATION THERMIQUE DE LA MAISON DES ENFANTS : DEMANDE DE SUBVENTION DETR / DSIL
---------------	--

M. le Maire rappelle que par délibération du 9 janvier 2025, la commune avait sollicité une subvention DETR/DSIL concernant des travaux de rénovation thermique de la maison des enfants.

Faute de moyens disponibles, ce dossier, déclaré complet, a été rejeté par les services préfectoraux mais il est possible de le représenter à nouveau cette année.

Les travaux de rénovation thermique de ce bâtiment portaient sur l'installation de volets sur les 6 vélux en toiture, l'installation de volets sur les surfaces vitrées en façade Est et l'installation de 3 bannes de 2m de long sur les 3 portes vitrées « sorties de secours » pour lesquelles des poses de volets ne sont pas possibles.

En 2025, seuls les 6 volets ont été posés ; les élus ayant conditionné le reste des travaux à l'obtention de la subvention.

Après une étude plus poussée, il s'avère qu'il serait également utile de prévoir des volets sur 10 vélux complémentaires (seuls les vélux donnant sur la façade Est avaient été prévus dans le premier dossier) et de poser 6 volets supplémentaires sur baies vitrées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

S'ENGAGE à réaliser les travaux de rénovation thermique de la maison des enfants

SOLLICITE une subvention DETR/DSIL sur ce projet selon le plan de financement HT ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Travaux	33 149,93 €	Subvention DETR/DSIL sollicitée	16 574,00 €
		Autofinancement de la commune	16 575,93 €
TOTAL	33 149,93 €	TOTAL	33 149,93 €

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

